

champlibre

N° 42 - mars 2012



Chers amis,

En ce début d'année, plusieurs avancées récentes dans la prise en compte du

bien-être des animaux d'élevage sont à saluer. Tant attendue depuis 12 ans, une très légère amélioration réglementaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier avec l'interdiction des cages « conventionnelles » pour les poules pondeuses élevées en batterie. Nous continuerons cette année encore à promouvoir les œufs plein air et maintiendrons la pression sur les pouvoirs publics jusqu'à ce que la nouvelle réglementation soit parfaitement appliquée.

Autre avancée, un décret limitant l'abattage sans étourdissement à des commandes commerciales exclusivement religieuses entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Cette réglementation obtenue suite à la campagne d'information sur l'abattage devrait entraîner une diminution du nombre d'animaux abattus sans étourdissement.

Nos actions en direction des agro-industriels portent également leurs fruits avec la décision prise par Lesieur d'exclure les œufs de batterie de ses mayonnaises destinées aux Grandes et Moyennes Surfaces. Le groupe Charal-Bigard-Socopa a réaffirmé sa volonté d'améliorer les conditions de manipulation des bovins en abattoir.

Merci de nous soutenir pour que nous puissions continuer à faire avancer les pratiques des agro-industriels et les réglementations en faveur des animaux d'élevage. Seules nos actions auprès des institutionnels, des entreprises et des consommateurs pourront faire évoluer le sort des millions d'animaux en souffrance.

Bien à vous,

Ghislain Zuccolo
 Directeur

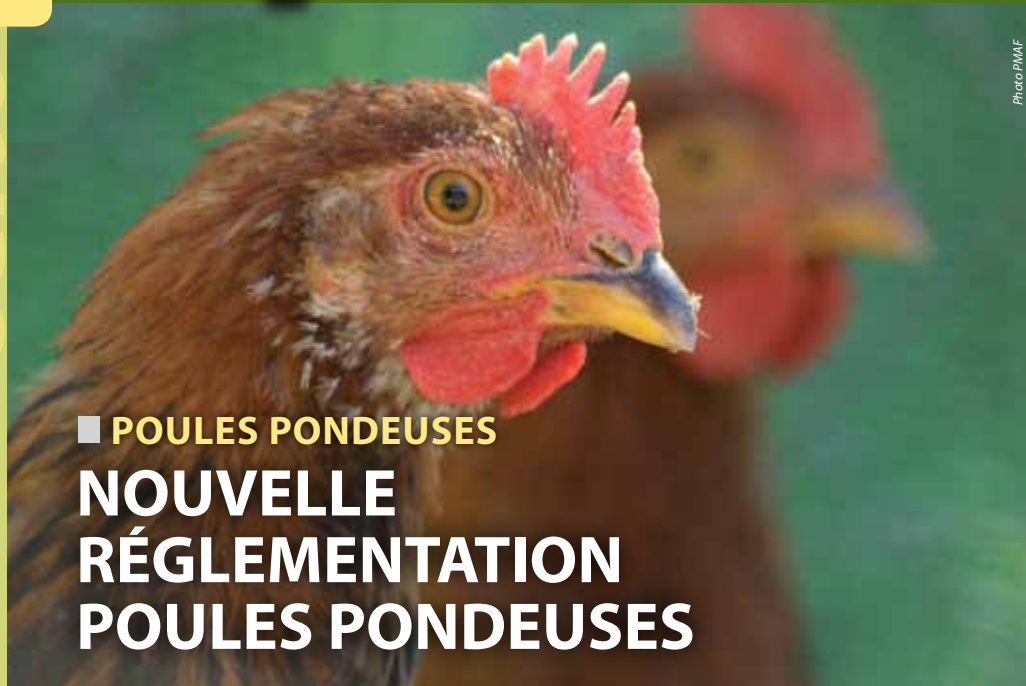


Photo PMAF

■ POULES PONDEUSES NOUVELLE RÉGLEMENTATION POULES PONDEUSES

L'année 2012 commence par une heureuse nouvelle avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation pour les élevages en batterie des poules pondeuses.

Depuis le 1^{er} janvier, les cages « conventionnelles » pour les poules pondeuses sont interdites en vertu de la directive européenne 1999/74/CE. Cette réglementation prévoit que les poules pondeuses puissent bénéficier de cages dites « aménagées ». Les poules doivent dorénavant disposer d'un espace équivalent à un peu plus d'une feuille A4 (750 cm² contre 550 cm²) et d'aménagements spécifiques : nids, perchoirs offrant au moins 15 cm par poule, litière permettant le picotage et le grattage. La Protection mondiale des animaux de ferme salue cette très légère avancée dans la prise en compte du bien-être des poules.

En France, plus de 77% des poules pondeuses restent détenues dans des cages de batterie (aménagées ou conventionnelles). Pour la PMAF, il est inacceptable que dans l'Hexagone, 35 millions de poules pondeuses n'aient pour seul espace de vie qu'un espace correspondant à la surface d'une feuille au format A4 et un environnement extrêmement appauvri.

L'élevage en plein air est le seul mode d'élevage permettant aux poules pondeuses d'accéder à un niveau de bien-être satisfaisant et de vivre une vraie vie d'oiseau. Déployer ses ailes, gratter le sol, construire un nid, courir, tels sont les comportements naturels que doivent pouvoir exprimer les poules.

La PMAF et sa mascotte Wonderpoule s'engagent pour la promotion des élevages plein air respectueux des poules et luttent activement contre les élevages en batterie (voir page 2). **En achetant exclusivement des œufs codés 0 ou 1 (premier chiffre sur la coquille devant FR), vous contribuerez au développement de ces filières de production dont le bien-être animal est le maître-mot.**

En 2012, nous continuerons avec la plus grande détermination notre combat pour que disparaissent les élevages de poules en cages. Vos dons sont essentiels à la réussite de nos actions. Merci de votre aide. ●

PMAF



Protection mondiale
 des animaux de ferme



■ POULES PONDEUSES

3 millions de poules élevées en toute illégalité

En France, sur 534 élevages en batterie de poules pondeuses, le ministère de l'Agriculture a identifié 93 exploitations susceptibles d'utiliser encore des cages interdites. Plus de 3 millions de poules pondeuses seraient ainsi élevées dans des conditions illicites.

La PMAF a été scandalisée d'apprendre que 17% des élevages en batterie de poules pondeuses n'ont pas appliqué les nouvelles normes. Cette situation est d'autant moins acceptable que les éleveurs ont bénéficié d'un délai de 12 ans pour anticiper et appliquer cette directive. **De 3 à 3,7 millions de poules pondeuses seraient aujourd'hui élevées en cages illégales.** La PMAF presse l'ensemble des contrevenants à se mettre au plus vite aux nouvelles normes.

Actuellement, les œufs produits par ces poules élevées dans ces cages interdites continuent à être commercialisés sous forme d'ovo-produits (sauces, biscuits, pâtes, etc.). **La PMAF rappelle que ces œufs sont illégaux.** L'association invite les industriels utilisant des ovo-produits à se fournir exclusivement en œufs plein air, et à suivre l'exemple d'entreprises telles que Lesieur qui en 2011 a totalement exclu les œufs de batterie de ses mayonnaises destinées aux Grandes et Moyennes Surfaces.

La PMAF appelle le ministère de l'Agriculture à renforcer ses contrôles et à veiller à la bonne application de la nouvelle législation. L'association demande également à la Commission européenne de prendre ses responsabilités en ouvrant des procédures d'infraction contre les états de l'Union qui tarderaient à appliquer l'interdiction des cages « conventionnelles » comme la France.

Le plan d'action de la France prévoit que les élevages illégaux seront inspectés en priorité par les services vétérinaires d'ici au 31 mars 2012. Les mesures appliquées en cas de non-conformité avérée des cages sont les suivantes : l'éleveur sera mis en demeure de se mettre aux



normes dans un délai maximum de 3 mois. Les œufs produits durant cette période devront être tracés et destinés à une casserie située sur le territoire français. Les ovo-produits obtenus devront être commercialisés à destination d'une transformation sur le territoire national.

À cette fin, le département des affaires institutionnelles de la PMAF a également interpellé par courrier députés et sénateurs sur cette situation. Cette initiative a pour but d'attirer leur attention sur l'importance de diligenter les inspections nécessaires afin de mettre en conformité les élevages qui ne respectent pas les nouvelles normes. La PMAF demande aux responsables politiques de soutenir la demande croissante des citoyens en faveur d'un élevage plus respectueux de l'animal en France et d'appuyer le développement des élevages de poules en plein air. Pour cela, la PMAF appelle les élus à inclure davantage la prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics de restauration collective gérés par les collectivités locales.

L'objectif est qu'au 1^{er} juillet 2012, il n'y ait plus aucun œuf pondu par une poule élevée en cage illégale. La PMAF y veillera, et dans l'immédiat elle appelle l'industrie agro-alimentaire à n'utiliser que des œufs plein air pour la fabrication de ses produits élaborés (pâtes, gâteaux, sauces, etc.). ●

■ L'ASSOCIATION

Déménagement de la PMAF

La PMAF s'est installée début janvier dans de nouveaux locaux situés **176 avenue André Malraux à Metz**. Le standard téléphonique reste inchangé. Vous pouvez donc toujours nous contacter au 03 87 36 46 05.

En raison du renforcement de notre équipe (13 professionnels), nos précédents locaux étaient devenus trop exigus. L'emménagement dans de nouveaux bureaux permettra aux permanents de l'association d'œuvrer au bien-être animal de façon encore plus efficace et à la PMAF de poursuivre son développement.



Les nouvelles coordonnées postales de l'association sont à présent :
PMAF - 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ cedex 1

■ ABATTAGE

Un meilleur encadrement de l'abattage sans étourdissement

Un nouveau décret limite dorénavant l'abattage sans étourdissement à des commandes commerciales spécifiques.

Le décret n°2011-2006, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2012, exige des abattoirs une justification à l'abattage sans étourdissement par l'enregistrement des commandes commerciales spécifiques. Ainsi, les abattoirs devront prouver que les animaux non étourdis sont bien destinés à un marché religieux (viande Halal ou Kasher). Ce nouvel élément réglementaire français entraînera de manière certaine une réduction du nombre d'animaux abattus sans étourdissement.



Par ce décret, le gouvernement répond à une des principales revendications des associations de protection animale relayées par la campagne de la PMAF et de sept autres associations¹. En 2010, cette campagne avait permis d'informer les consommateurs sur la réalité des pratiques d'abattage des animaux. Elle dénonçait l'utilisation

abusives de la dérogation à l'étourdissement, autorisée dans le cadre de certaines pratiques religieuses² mais qui, sur le terrain, concernait près de 20% des bovins et 50% des ovins-caprins, soit respectivement 3 et 7 fois plus que la demande religieuse.

La PMAF se félicite de ce renforcement réglementaire mais restera très vigilante quant à son application effective. Rappelons également que la seule façon d'éviter des souffrances inutiles lors de la mise à mort reste l'étourdissement. Nous continuerons ce combat jusqu'à ce que chaque animal soit abattu sans douleur.

Plus d'informations sur www.abattagerituel.fr ●

¹ Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs, Fondation Brigitte Bardot, Conseil National de la Protection Animale, Fondation Assistance aux Animaux, Société Nationale pour la défense des Animaux et Association Stéphane Lamart.

² Dérogation prévue par l'article 5 point 2 de la directive 93/119/CE sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

■ FORMATION

Formation au respect des bovins en abattoir

La PMAF a participé au premier séminaire protection animale du groupe Charal-Bigard-Socopa pour exposer les différentes réactions comportementales des bovins de façon à mieux les anticiper.

Le groupe Bigard, premier transformateur de viande en France, a organisé le 13 décembre un séminaire sur la protection animale. À cette occasion, une éthologue de la PMAF est intervenue pour apporter son expertise et former les salariés des entreprises du groupe à « Mieux appréhender le comportement des



bovins à l'abattoir ». Par cette formation, le public, constitué de directeurs qualité et de responsables protection animale d'abattoirs, a pu se mettre « dans la peau d'une vache ». Parmi les sujets abordés figuraient par exemple, le temps d'accommodation de la pupille des vaches qui est 5 fois plus long que chez les humains ; cela explique leur grande sensibilité aux changements de luminosité. Cet élément physiologique est très important car il permet de comprendre un grand nombre d'hésitations et d'arrêts marqués par les bovins, par exemple dans les couloirs d'amenées. De même, leur odorat très fin leur permet de détecter des phéromones de stress dans l'urine de leurs congénères, d'où l'importance de nettoyer régulièrement les couloirs. Cette formation a convaincu l'auditoire de l'importance de prendre en compte les perceptions sensorielles des bovins pour limiter au maximum leur stress. Le public a très bien accueilli cette nouvelle approche, « enrichissante et pragmatique à la fois » aux dires des participants.

En choisissant la protection animale comme thème de son premier séminaire qualité, Charal-Bigard-Socopa montre clairement sa volonté d'améliorer les conditions de manipulation des animaux en abattoir. Les très bons retours de ce séminaire-formation sont encourageants. Notre champ d'action s'étendra bientôt à d'autres espèces et sur d'autres supports afin que nous puissions poursuivre notre travail de sensibilisation des professionnels pour un meilleur respect des animaux d'élevage de leur naissance jusqu'à leurs derniers instants. ●

■ ÉVÉNEMENT

La PMAF au Congrès France Nature Environnement

Le samedi 28 janvier dernier, la PMAF était présente au 36^{ème} congrès de France Nature Environnement qui s'est tenu à Montreuil sous Bois.

La PMAF et sa mascotte Wonderpoule étaient présentes au cœur du village associatif, où l'on pouvait rencontrer, entre deux tables rondes, certains candidats à l'élection présidentielle, d'anciens ministres et de nombreuses personnalités. À cette occasion, la PMAF a pu les sensibiliser au respect des animaux d'élevage.

Les actions et initiatives de l'association pour l'amélioration du bien-être des animaux de ferme ont été présentées de manière plus précise par notre chargé des affaires institutionnelles, lors d'un déjeuner-débat en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie et du Développement durable,

L'association France Nature Environnement (FNE) fédère un mouvement citoyen d'environ 3 000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer, dont la PMAF. Le congrès portait sur les enjeux majeurs pour l'homme, la nature et l'environnement et la transition écologique de l'économie pour les 10 prochaines années.

Toute l'équipe de la PMAF remercie vivement les organisateurs de l'opportunité offerte de diffuser de manière toujours plus efficace nos messages ainsi que les bénévoles motivés qui sont venus nous prêter main forte. ●

Legs testamentaires

La PMAF tient à exprimer sa plus profonde gratitude à Mesdames Perrier, Rommevaux et Sabatier qui ont exprimé dans leurs dernières volontés le souhait de soutenir la PMAF. Leur générosité permettra à l'association de développer ses actions en faveur des animaux de ferme. Nous exprimons nos sincères condoléances à leurs familles et amis. Les legs représentent une part importante des revenus de notre association. Nous vous rappelons que la PMAF, dont la mission est Reconnue d'Utilité Publique, est totalement exonérée de droits de succession. ●



■ FERME DES ANIMAUX

8 nouveaux moutons à la Ferme !

Le 23 décembre, la PMAF a recueilli 8 moutons maltraités issus d'un élevage illégal d'ovins dans une commune des Ardennes. Ils viennent rejoindre le troupeau existant des 14 moutons de la Ferme.



La PMAF est intervenue pour sauver un groupe de moutons affamés,

détenus par un propriétaire connu pour sa violence. 22 moutons et 17 chiens ont été retrouvés sur la propriété, tous affamés et vivant dans des conditions déplorables. Notre Ferme des Animaux a pu accueillir 8 moutons, les autres étant placés dans d'autres refuges, de même que les chiens. La laine épaisse des moutons dissimulait un état de maigreur important et les animaux sont encore farouches. Pascal, notre soigneur, les réhabitue patiemment à une relation douce et pacifique avec l'homme.

La PMAF se réjouit de l'arrêt définitif de cet élevage clandestin, dans lequel les animaux n'étaient ni soignés, ni identifiés, et qui fournissait en tout illégalité chaque année des moutons pour l'Aïd El Kébir. Nombre d'agneaux issus d'élevages clandestins finissent égorgés à vif, en dehors de tout respect de la réglementation protégeant les animaux. Ces animaux vont nécessiter des soins adaptés, requérant des frais conséquents. C'est pourquoi votre aide est nécessaire afin de permettre à ces 8 nouveaux pensionnaires de la ferme d'être soignés, nourris et hébergés dans de bonnes conditions. La Ferme des Animaux vit grâce aux dons reçus. Merci de nous aider en faisant un don afin que nous puissions accueillir nos nouveaux pensionnaires dans les meilleures conditions. ●

